

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

Municipalité Notre-Dame-des-Neiges

4, rue St-Jean-Baptiste, Notre-Dame-des-Neiges (Qc) G0L 2E0

Tél : (418) 851-3009

Fax : (418) 851-3169

Année 21

NUMÉRO 3 MARS 2023



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION / PROJET DE RÈGLEMENT N° 494

Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 février 2023, le Conseil municipal a adopté le projet de « **RÈGLEMENT N° 494 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES** », et ce, en raison d'obligations gouvernementales.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 13 mars 2023 à 19h00 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Notre-Dame-des-Neiges. L'objet de cette consultation est de recevoir les commentaires sur ce projet de règlement portant sur la procédure d'obtention d'un certificat d'autorisation pour la démolition d'immeubles.

En effet, la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel* et d'autres dispositions législatives adoptée le 25 mars 2021 apporte plusieurs changements au milieu municipal, notamment en ce qui a trait au contrôle des démolitions, à la protection du patrimoine immobilier et aux régimes d'entretien des bâtiments. Le projet de règlement contient notamment :

- Les dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives : Territoire assujetti, interprétation, renvois, terminologie et application ;
- Comité sur les demandes de démolition : Constitution, personnes-ressources, mandat, séance;
- Immeubles assujettis et interdiction : Immeubles assujettis, interdiction, exclusions ;
- Demande d'autorisation de démolition d'un immeuble : Contenu d'une demande de démolition, programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé, Frais, Avis aux locataires : Cheminement de la demande : Examen, conformité, transmission, affichage et avis public, opposition, acquisition ;
- Décision du comité : Critères démolition et programme de réutilisation, avis conseil local du patrimoine, conditions générales d'autorisation, garanties financières et conditions, transmission de la décision, pouvoir de révision du Conseil, pouvoir de désaveu de la MRC ;
- Révision : Délai de révision, décision du Conseil, transmission ;
- Avis MRC : Transmission et pouvoir de désaveu ;
- Délivrance du certificat et délai : Obligation du certificat, délai de délivrance, garantie financière, exécution, délai, durée, exécution des travaux par la municipalité ;
- Procédures de démolition : travaux de démolition, disposition des matières résiduelles et dangereuses;
- Dispositions pénales et finales : Visites, Infractions, pénalités, reconstitution de l'immeuble.

De plus la municipalité Notre-Dame-des-Neiges désire abroger le règlement n° 383 régissant la démolition des bâtiments étant donné les modifications gouvernementales apportées.

Le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Noter que ce projet ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire et que le projet peut être consulté au bureau de la municipalité et au sur le site Internet de ladite municipalité au www.notredamedesneiges.qc.ca dans la section projet de règlements.

Tout le territoire de la municipalité est concerné par le règlement.

Donné le 21 février 2023 par Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

Heures d'ouverture du bureau municipal

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 (les VENDREDIS après-midi, le bureau administratif est fermé)

Courriel : admin@notredamedesneiges.qc.ca

Site WEB : www.notredamedesneiges.qc.ca



CONSULTATION POUR UN NOUVEAU TAXI COMMUNAUTAIRE DANS LES BASQUES

1- Si un service de transport par taxi devait s'implanter dans la MRC des Basques, souhaiteriez-vous utiliser ce service ?

Oui Non

Si oui, à quelle fréquence ?

Très rarement Rarement De temps en temps Assez souvent Très souvent

2- Parmi ces choix, lequel des motifs de déplacement par taxi vous conviendrait le plus ?

Rendez-vous médical Faire des courses Activité sociale Travail Formation Autre

3- Quelle serait la plage horaire qui vous conviendrait le mieux pour utiliser les services de taxi en général ?

Jour Soir Nuit Surtout la semaine Surtout la fin de semaine

4- Genre ?

Homme Femme Autre

5- À quel groupe d'âge appartenez-vous ?

20-30 ans 30-40 ans 40-50 ans 50-60 ans 60-70 ans 70 ans et plus

6- Quelle est votre occupation ?

Étudiant(e) Salarié(e) Travailleur(euse) autonome Employeur(euse) Sans-emploi Retraité

7- Quel est votre revenu annuel approximatif (revenu brut) ?

20 000\$ et moins Entre 20 000\$ et 25 000\$ Entre 25 000\$ et 30 000\$ 30 000\$ et plus

8- Possédez-vous une voiture ou avez-vous accès à une voiture pour vous déplacer ?

Oui Non

9- Dans quelle municipalité demeurez-vous ?

10- Auriez-vous de l'intérêt à vous impliquer dans un tel projet ? Si oui, veuillez nous fournir vos coordonnées

Pour de plus amples informations, abonnez-vous à la page Facebook TaxiCom



Remplir, et retourner au bureau municipal AVANT LE 31 MARS 2023

LE PATRIMOINE BÂTI VOUS TIENT À CŒUR ? APPELLEZ-NOUS

Afin de veiller à la protection et la mise en valeur de notre "Patrimoine bâti", la municipalité est à la recherche de 2 candidats qui voudront siéger sur le "Comité du patrimoine" pour un mandat de deux ans.

Ce comité aura entre autres comme mandat de :

- Formuler des recommandations au Conseil municipal concernant toutes actions ou position à prendre en matière de patrimoine.
- Doter la municipalité d'une vision globale et durable en matière de valorisation et de protection du patrimoine.

Si vous voulez vous impliquer dans votre municipalité, que le patrimoine vous tient à cœur, ce comité est fait pour vous ! ☎ 418-851-3009 poste 4 pour rejoindre Nicolas Wouters, inspecteur des bâtiments et en environnement.